

Département du Jura

Arrondissement de Saint-Claude

MAIRIE DE PRATZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2014

Présents : Jean-Paul BERNASCONI , Guillaume BAILLY-BASIN, Xavier BROCHET, Carole DELAVENNA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Sylvie JOUX, Magali LAHU, Marie-Pierre MICHAUD, Franck NICOLAS, Laurent PLAUT, Gino SALDIGLORIA, Olivier TONIUTTI.

Excusés : Christian CHARGE (Pouvoir à Guillaume BAILLY-BASIN) et Romain MILLET (Pouvoir à Sandrine DUTOIT).

Secrétaire de séance : Sylvie JOUX.

Début de la séance : 18 H 30.

Monsieur le Maire propose d'apporter une rectification concernant le compte rendu du Conseil municipal du 03 juillet dernier, à savoir le point sur le dossier FIBRE. En effet, il fallait lire, pour l'attribution du lot 3 à l'Association AC2000, la nature des travaux suivante : « fourniture et installation d'un abri équipé d'un système de récupération d'eau et point d'abreuvement du bétail ». Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal que soient rajoutés 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- la fixation du prix horaire des Temps d'Activités Périscolaires, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- la demande de modification de l'inscription initiale d'un chemin rural dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ces deux points.

ORDRE DU JOUR

1/ ACCUEIL DE LOISIRS – ECOLE : Réforme des rythmes scolaires – Mise en place et tarification des TAP

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, la commune applique la réforme des rythmes scolaires souhaitée par le Ministère de l'Education Nationale : semaine de 4,5 jours de classe (dont le mercredi matin) et nouvelle organisation de l'accueil périscolaire du soir compte tenu des journées de classe plus courtes (fin de la classe à 15h45) et l'obligation aux communes de proposer un temps d'activité périscolaire de qualité (TAP).

Il a été décidé, en concertation avec l'équipe enseignante qui doit assurer des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) après la classe, que les TAP (facultatifs) seraient proposés aux enfants les mardis et vendredis (de 15h45 à 16h45) tandis que les APC (obligatoires) seraient mis en place les lundis et jeudis.

Monsieur le Maire expose que la mise en place des TAP en plus du service de garderie habituel (de 15h45 à 18h30), afin de laisser le choix aux familles d'inscrire ou de ne pas inscrire leurs enfants aux TAP, représente un coût supplémentaire pour la collectivité en personnel et en matériel d'animation. Par conséquent, il propose l'instauration d'une tarification des heures de TAP, tout en précisant qu'elle doit rester modique pour les familles afin de ne pas constituer un facteur discriminant entre les élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'instauration d'une tarification des heures de TAP et décide de fixer le tarif de l'heure de fréquentation des TAP à 2 € par enfant.

2/ COMMUNAUTE DE COMMUNES - PDIPR : Modification de l'inscription initiale d'un chemin rural

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2013/16 du 12 avril 2013 concernant l'inscription de chemins ruraux communaux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et la modification qui avait été demandée par l'ajout d'un tronçon (portion entre "les Equevilliers" et "la Crille") finalement très fréquenté par les randonneurs puisque constituant une boucle avec un autre chemin inscrit au PDIPR. Toutefois, au vu des informations et explications transmises par le référent communal, Laurent Plaut, il apparaît que la modification demandée n'est pas facilement intégrable dans le nouveau PDIPR en raison de contraintes techniques (en particulier complexité du balisage pour une bonne compréhension de la configuration des lieux) et du surcoût qu'elle entraînerait. En conséquence, Monsieur le Maire propose une nouvelle étude du PDIPR en sa partie communale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la suppression du tronçon initialement proposé à l'ajout compte tenu des diverses contraintes évoquées le justifiant et précise que ce changement n'entraîne aucune modification des engagements précédemment pris ou autorisations données pour l'ensemble du secteur communal du PDIPR.

3/ PERSONNEL : Temps de travail des agents affectés aux services scolaire et périscolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la réforme des rythmes scolaires il a fallu réorganiser le service pour continuer à accueillir les enfants dans les conditions les plus favorables possibles. Avec toute la disponibilité, l'assiduité et l'investissement de notre personnel actuel, force est de constater que cette organisation ne répond pas aux exigences du service. Pour plus de souplesse, il est donc nécessaire de recruter une personne supplémentaire qui interviendrait sur le temps périscolaire et dont la mission pourrait être étendue et complétée par une fonction plus technique (tonte, débroussaillage, élagage, déneigement, etc.) en lien avec notre employé communal.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) pour à la fois assurer du service périscolaire (garderie matin et/ou soir) et du service cantine mais aussi du service technique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

4/ URBANISME ET PATRIMOINE :

■ PLU – Etude pie grièche écorcheur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude environnementale pour déceler la présence possible de la pie grièche écorcheur sur notre territoire a été prescrite par Monsieur le Préfet du Jura, dans le cadre de l'élaboration du nouveau document d'urbanisme. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette étude dont le coût à la charge de la collectivité est de 500,00 € HT.

■ Projet agricole Olivier François

Monsieur le Maire dresse le bilan de ses démarches engagées auprès des pouvoirs publics pour défendre le projet d'installation des pépinières Olivier François au lieu-dit « En Chamblay », notamment le problème d'entrée-sortie sur la RD470. En parallèle, il informe le Conseil Municipal des autres solutions envisagées par M. François, notamment celle de s'installer sur la ZAC du Curtillet, sous réserve que son type d'activité puisse être accepté sur la zone, ce qui ne lui a pas été confirmé par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal réitère sa volonté de soutenir le projet d'installation « En Chamblay » car il correspond véritablement à un projet agricole de territoire. Un courrier sera adressé très largement aux différents services du département et de l'Etat pour défendre ce projet et pour que l'accès sur la départementale (dernier blocage sur le dossier) soit retravaillé par les services de la voirie départementale.

5/ TRAVAUX : Toit de l'école : devis – demande subventions CSCJ et fonds de concours

Les travaux de rénovation du toit de l'école ont été réalisés durant l'été par l'entreprise Bat Au Toit, pour un montant initial ht de 37 900,50 €. Afin de participer au financement de ces travaux, indispensables pour corriger les problèmes d'étanchéité de la toiture, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter le solde de l'enveloppe CSCJ (Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes) 2011-2014 auprès du Conseil Général (30% du coût ht), soit 11 370,00 € ainsi que le fonds de concours attribué pour l'année 2014 par la communauté de communes, à la somme de 6 197 €. Après discussions, le Conseil Municipal valide ces deux demandes de subventions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS :

■ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail à ferme de M. Théo Guyard arrivera à terme le 31 décembre 2014 et qu'il conviendra de réfléchir à son renouvellement ou non, puisque le projet de révision du plan d'aménagement forestier impactera directement les parcelles louées.

DIVERS :

■ Les organisateurs du Festival de Musique remercient la Commune de PRATZ pour l'aide apportée au bon déroulement des deux concerts à la Chapelle de Saint-Romain.

■ Avis de Naissance : Seyithan Musost OZBEKOGLU, né à Lons-le-Saunier le 6 Août 2014

Fin de la séance : 20 heures.

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 10 Octobre 2014 à 20 Heures.

Sylvie JOUX